

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE CAMPOME



CAMPOME, le 19 novembre 2025.

CONVOCATION
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le : **Jeudi 27 novembre 2025 à 17h30** dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Ordre du jour :

- Vente d'une concession double en terre
- Montant Assurance 15 € / Prévoyance 7.50 €
- Demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux secs rue de Fournouls (DETR + AIT)
- Validation du plan de financement fournit par le SYDEEL 66 et autorisation pour le maire de signer les conventions
- Plan de sauvegarde local

Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Très cordialement,

Le Maire,

Jean-Louis BOSCH.




Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/25

ID : 066-216600346-20251127-20251210-DE

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 0 Ont participé au vote : 7 Pour 7 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation 19/11/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire.</p>
<p>Objet : Vente concession cimetière</p>	<p>PRESENTS : Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Martine DAUBY, Bernard GIBERT, Jean-Louis BOSC, Gérard BLAZI, Alexandre BLEUZET</p> <p>ABSENTS : Pauline Chevallier, Jean-Louis BLAZI, André Carrère</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le code général des collectivités et notamment ses articles L.2213-8 et L.2213-9,
Vu la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2024 qui fixe les tarifs des concessions dans le cimetière communal,
Vu la demande de Mmes Brigitte COUDERC domiciliée Cortal du vieux chêne route de Prades 66500 MOSSET et Isabelle SESMA domiciliée 250 route de la Castellane 66500 Campôme nées BIAL afin de fonder leurs sépultures et celles de leurs maris,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre :

- **une concession perpétuelle double en terre située dans le nouveau cimetière place 101, pour un montant de 1 500 € à Mmes Brigitte COUDERC et Isabelle SESMA nées BIAL afin de fonder leurs sépultures et celles de leurs maris.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Jean-Louis BOSC.

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 0 Ont participé au vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 19/11/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : Participation au financement d'une assurance/prévoyance et d'une mutuelle</p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Laëtitia SITJA, Gérard BLAZI</p> <p>ABSENTS : Jean-Louis BLAZI, Pauline CHEVALIER, André CARRERE</p>
<p>Secrétaire de séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'avis du comité social territorial du 13/11/2025,

À compter du 1^{er} janvier 2026, l'aide financière mensuelle devient obligatoire.
Elle est versée dans la limite du montant de la cotisation réellement payée par l'agent et se décompose comme suit :

15 € par mois pour un contrat de **protection santé**, sous réserve que celui-ci soit souscrit auprès d'un **organisme labellisé**.

7,50 € par mois pour un contrat de **prévoyance**, également souscrit auprès d'un **organisme labellisé**.

L'agent doit fournir **annuellement** la preuve de la labellisation de son contrat **santé** et de son contrat **prévoyance**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

à instaurer une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré à un contrat ou règlement labellisé, au sens des dispositions ci-dessus visées, pour le risque « santé », à compter du 01/01/2026.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 066-216600346-20251127-202512102-DE

- à fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labélisation du contrat « santé » souscrit à 15 € mensuel de participation communale.
- à fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labélisation du contrat « prévoyance » souscrit à 7,50 € mensuel de participation communale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Jean-Louis BOSCH



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES

COMMUNE DE CAMPOME



EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMPOME

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 10
Présents à la séance : 7
Procuration : 0
Ont participé au vote : 7
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 19/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire

Objet : Demande de subvention
aux services de l'État et du
Conseil Départemental pour
l'enfouissement des réseaux
secs et la réfection de chaussée
rue de Fournous

PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Laëtitia SPIJA, Gérard BLAZI

ABSENTS : Jean-Louis BLAZI, Pauline CHEVALIER, André CARRERE

Secrétaire de Séance :

Henri SOBRAQUES

Vu le chiffrage des travaux de mise en esthétique et d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Fournous effectué par le SYDEEL 66 pour un montant estimé à 95 073,44 € HT ;

Vu le devis de l'entreprise SAS ETR d'un montant de 43 110,00 € HT pour la réfection totale de la chaussée ;

Considérant que les travaux pour l'enfouissement des réseaux secs sont indispensables et que la chaussée nécessite une réfection complète,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :


- d'approuver le plan de financement estimatif proposé par le SYDEEL 66 pour un montant de 95 073.44 € HT restant à la charge de la commune, et d'approuver le devis de l'entreprise SAS ETR d'un montant de 43 110.00 € HT pour la réfection totale de la chaussée ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- de solliciter auprès de l'Etat (DETR /DSIL) et du Conseil Départemental (AIT) des subventions permettant d'atteindre jusqu'à 80 % des Aides Territoriales ; le Maire est autorisé à déposer les demandes de subvention et à effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Louis BOSC.



<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 7 Procuration : 0 Ont participé au vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 19/11/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Approbation du plan de financement estimatif du SYDEEL 66</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Laëtitia SITJA, Gérard BLAZI</p> <p>ABSENTS : Jean-Louis BLAZI, Pauline CHEVALIER, André CARRERE</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu le plan de financement estimatif relatif aux travaux de mise en esthétique des réseaux secs rue de Fournous, établi par le SYDEEL 66, pour un montant total hors taxe de 95 073.44 € à la charge de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2025 décidant d'effectuer les travaux de mise en esthétique des réseaux secs de la rue de fournous.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement estimatif proposé par le SYDEEL 66 pour un montant de 95 073.44 € HT restant à la charge de la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à mener à bien cette approbation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis BOSC.



Conseil municipal 27 novembre 2025

8 présents : Jean Louis Bosc, Henri Sobraquès, Laëtitia Sitja, Bernard Gibert, Alexandre Bleuzet, Martine Dauby, Gérard Blazy

Absent : Jean Louis Blazy, Pauline Chevalier, André Carrère

En présence de public

Secrétaire de séance : Henri Sobraquès

- Le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération portant sur la concession perpétuelle « double -caveau » à Mesdames nées BIAL Brigitte et Isabelle au prix de 1 500 €.
- Le conseil municipal a voté à l'unanimité les montants de l'assurance (15€) et la prévoyance (7.50€) versés par la commune aux agents municipaux. Cette délibération, déjà votée précédemment, fait l'objet d'un nouveau vote en raison du nouveau calendrier du Centre de Gestion 66.
- Le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération portant sur la demande de subvention (projet 2025/2026) pour l'enfouissement des réseaux. Le dépôt de cette demande doit être effectif avant fin décembre 2025. Le conseil municipal autorise le maire à effectuer cette demande auprès des services de l'Etat, pour le montant maximum de la DETR ou DECIL, et à signer les documents qui en découlent.
- Le conseil municipal a voté à l'unanimité la délibération approuvant le plan de financement estimatif du SYDEEL pour les travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques des rues de la Tramontane, de la Fontaine, du four à Pain et de la placette. Le conseil municipal autorise le maire à effectuer cette demande de subventions auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département, pour le montant maximum, et à signer les documents qui en découlent.
- Le Plan Communal de Sauvegarde a été présenté au conseil municipal. Il fera l'objet d'un arrêté municipal avant d'être transmis aux services de l'Etat ainsi qu'à la Communauté des Communes Conflent Canigò.

Questions diverses :

- Le devis pour la création du jardin du souvenir a été demandé. Un point sera fait sur la réglementation concernant son usage.
- Présentation au conseil municipal du bilan, (au jour) des locations des gîtes communaux, ainsi que de l'évolution sur du chiffre d'affaires, du taux d'occupation et des bénéfices nets.